

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :
**Avis sur le projet de
création de
l'échangeur « dit de
Montélier »**

L'an deux mil dix neuf, le dix-sept juin, le Conseil Municipal de la commune de Montélier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. VALLON Bernard.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : 11/06/2019

Présents : MM. VALLON, VARACCA, LATTIER, GREGOIRE, JULIEN, AUBERT, FOREST, VIOSSAT, PODEVIN, HOHL

Mmes BEGOT, BENOIT, FOUR, BLANC, RACHON, PERROT, BONNET, BONHOMME, SIBEUD, MILLOT, ACHIN-CHARBONNEL

Excusés : MM. BOINOT, CALLEJA (pouvoir à M. FOREST), ORMILLIEN, PRALY (pouvoir à M. AUBERT), Mmes ABATTU (pouvoir à M. VARACCA), CHAPON

Secrétaire de séance : M. Henri VARACCA

Le projet d'échangeur « dit de Montélier », dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par le Département de la Drôme, doit faire l'objet d'une déclaration d'utilité publique et d'un arrêté de cessibilité.

L'enquête publique environnementale unique préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire est prévue dès le mois de septembre 2019.

Le Conseil Municipal est invité à émettre un avis au regard des incidences environnementales notables du projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- donné un avis favorable au projet présenté qui apparait utile aux montéliens dans leurs déplacements de même qu'à l'activité économique des entreprises locales. Il note que la RD119 est apte et calibrée pour recevoir l'augmentation du trafic qui en découlera et que les études acoustiques indiquent que l'impact sonore lié à cet échangeur sera peu perceptible à l'Est de la RN7.
- demande toutefois à ce que soit associé à ce projet une reprise du revêtement de la RD119 dont la nature actuelle engendre des nuisances sonores, la réalisation d'aménagements sur la RD119 pour sécuriser l'entrée des riverains depuis la RD119 vers le quartier des Bois et une poursuite du développement du réseau cyclable par l'aménagement d'une voie verte entre le giratoire Est de l'échangeur et l'entrée de l'agglomération de Montélier.
- Autorise le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie, le jour, mois et an que dessus.

Vote pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Montélier, le 18/06/2019

Le Maire,

Bernard VALLON

